



## PROCES VERBAL n° 2016-06

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

20 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 6 décembre 2016

Délégués en fonction : 30 Présents : 23 Absents et excusés : 5 Procurations : 2

Artolsheim  
Bindernheim  
Boesenbiesen  
Bootzheim  
Elsenheim  
Grussenheim  
Heidolsheim  
Hessenheim  
Hilsenheim  
Mackenheim  
Marckolsheim  
Ohnenheim  
Richtolsheim  
Saasenheim  
Schoenau  
Schwobsheim  
Sundhouse  
Wittisheim

### Membres présents :

- *Artolsheim* : M. Bernard SCHULTZ
- *Bindernheim* : Mme Denise ADOLF
- *Boesenbiesen* : M. Jean-Blaise LOOS
- *Bootzheim* : M. Clément ROHMER (suppléant)
- *Elsenheim* : M. Vincent GRISS
- *Grussenheim* : M. Martin KLIPFEL
- *Heidolsheim* : M. Alex JEHL
- *Hessenheim* : Mme Anne-Lise ULRICH
- *Hilsenheim* : M. Bruno KUHN
- *Mackenheim* : M. Jean-Claude SPIELMANN
- *Marckolsheim* : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY,
- *Ohnenheim* : .../...
- *Richtolsheim* : M. Rémy TAGLANG
- *Saasenheim* : .../...
- *Schoenau* : M. Gérard BERNARD
- *Schwobsheim* : Mme Denise KEMPF
- *Sundhouse* : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- *Wittisheim* : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS, M. Justin FAHRNER

### Absents excusés:

M. Georges BLANCKAERT, Mme Sabrina HENNINGER, M. Maurice FAHRNER (procuration à Bruno KUHN), Mme Audrey HUCK, Mme Catherine GREIGERT (procuration à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER), Monsieur Gilles WEBER, M. Rémy STOECKLE, M. Norbert LOMBARD, M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Etienne SIMLER (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Départemental), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Adjoint), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments et Matériels), Mme Céline SPITZ (Responsable de pôle), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance - Jeunesse).

### Assistaient en outre :

Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Eric CARABIN (Responsable Voirie, Réseaux).



## **ORDRE DU JOUR**

---

**Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE  
LE 14 DECEMBRE 2016  
20 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM**

### **A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

---

1. Désignation du secrétaire de séance

### **B. ADMINISTRATION GENERALE**

---

1. Création d'un pôle de services à Marckolsheim – Désignation d'un représentant à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Bas Rhin

### **C. VŒUX ET COMMUNICATIONS**

---

## **A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

---

Conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement intérieur, il est précisé que la séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 6 décembre 2016 ;
- Affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation ;
- Publication sur le site internet de la Communauté de Communes ;
- Publication par voie de presse dans les quotidiens locaux, Dernières Nouvelles d'Alsace et L'Alsace.

**Le Président** ouvre la séance à 20 heures 30. Il salue l'Assemblée et les services de la Communauté de Communes. Il donne communication des membres excusés.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

**Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,**

**Vu** l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 10 du règlement intérieur adopté le 30 septembre 2014 ;

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, Monsieur Clément ROHMER.

\*\*\*\*\*

## **B. ADMINISTRATION GENERALE**

---

### **1. Création d'un pôle de services à Marckolsheim – Désignation d'un représentant à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Bas Rhin**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président**

**Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président**, souligne que, par arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2016, Monsieur le Préfet a défini, conformément aux dispositions de l'article L 751-2 du Code du Commerce, la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un pôle de services de 434,63 m<sup>2</sup> de surface de vente, composé de 5 cellules commerciales non alimentaires, au sein du Super U. Parmi les membres de cette commission figurent le Maire de la commune d'implantation ou son représentant ainsi que le Président de l'EPCI dont est membre la commune d'implantation ou son représentant.

L'article L 751-2 susmentionné stipule aussi que lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats desquels il ne peut siéger.

Le Conseil de Communauté est donc invité à désigner le remplaçant au Président devant siéger au sein de cette instance, car celui-ci y figure déjà en tant que Maire de la commune d'implantation.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L 751-2 et R 751-2 du Code du Commerce ;

**Vu** l'article 42 du règlement intérieur de la Communauté de Communes approuvé le 30 septembre 2014 ;

**Considérant** qu'étant donné qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement, suite à lecture donnée par le Président ;

**Désigne** Monsieur Jean- Louis SIEGRIST, Vice-Président, comme remplaçant du Président à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un pôle de services de 434,63 m2 de surface de vente, composé de 5 cellules commerciales non alimentaires, au sein du Super U ;

**Décide** que cette désignation vaudra pour le reste de la mandature pour des cas identiques de cumul pour des projets soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial concernant la commune de Marckolsheim.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

### **C. VŒUX ET COMMUNICATIONS**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h40.

Fait à Marckolsheim, le 15 décembre 2016  
Le Président,  
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Le secrétaire de séance,  
Clément ROHMER

